

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Communauté d'Agglomération du Calaisis

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Calaisis jouit d'une situation géographique privilégiée au sein de la mégapole européenne, au cœur du triangle Paris – Bruxelles – Londres, qui rassemble plus de 100 millions d'habitants.

Le complexe logistique du Calaisis est constitué du Port de Calais (second port de voyageurs dans le monde, après le Port de Douvres) et du Tunnel sous la Manche

Le potentiel de ces infrastructures majeures est par ailleurs renforcé par la qualité des infrastructures routières (autoroutes A16 (Boulogne-sur-Mer/Dunkerque), A26 (Calais/Arras) et A216 (rocade portuaire)) et ferrées (liaisons traditionnelles et à grande vitesse).

Enfin, le territoire du Calaisis dispose d'un aéroport situé sur la commune de Marck, à l'Est de Calais, et offrant la possibilité d'effectuer des vols transfrontaliers.

En 2014, plus de 31 millions de personnes et 61,35 millions de tonnes de marchandises ont ainsi transité par Calais, *via* le Port ou le Tunnel sous la Manche, faisant du territoire du Calaisis le leader des échanges entre le continent européen et la Grande-Bretagne.

Fort de cette situation, le territoire du Calaisis articule ses politiques de développement économique autour de trois grandes thématiques :

- 1. Développement des activités de transport et de logistique**
- 2. Développement de la filière numérique**
- 3. Développement de l'attractivité du territoire et du tourisme**

1. Développement des activités de transport et de logistique

Alors que les échanges se multiplient et s'intensifient au sein de la zone européenne, et plus particulièrement sur les territoires de l'Union Européenne et des pays membres de la « Convention Schengen », la situation du transport routier est l'objet de multiples interrogations, du fait de plusieurs facteurs, dont les principaux sont les suivants :

- En 2008, 71 % du transport de marchandises s'effectuait via le réseau routier (contre 17 % sur le réseau ferré, 10 % sur le réseau fluvial, 2% via les réseaux d'oléoducs ou gazoducs),
- Le réseau routier existant tend d'ores et déjà à atteindre sa capacité maximale d'absorption du trafic (4,7 milliards d'heures d'embouteillages cumulés sur le réseau routier allemand en 2005) ;
- Le Livre Blanc de la Commission Européenne anticipait une augmentation de 60% du trafic routier sur la période 2008/2015.

Deux chantiers d'importance sont par ailleurs en cours sur le territoire du Calaisis.

Le premier chantier, « Terminal 2015 », est mené par le groupe Eurotunnel, et consiste en la réalisation d'aménagements visant à augmenter les capacités du Tunnel sous la Manche, en permettant l'accueil de 20% de véhicules supplémentaires, notamment poids-lourds, à l'horizon 2020.

Le second chantier, le projet « Calais Port 2015 », mené par la Région Nord-Pas-de-Calais, est l'un des plus importants menés dans le Nord de la France. Lancés en 2015, les travaux de « Calais Port 2015 », qui représentent un investissement de plus 660 millions d'euros, doubleront les capacités d'accueil du Port de Calais à l'horizon 2020.

Les travaux réalisés permettront également au Port de Calais de disposer d'un report modal route/fer, grâce à l'exploitation de l'autoroute ferroviaire Calais-Perpignan, d'ores et déjà raccordée aux infrastructures portuaires.



*Illustration du projet « Calais Port 2015 »
© Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale*

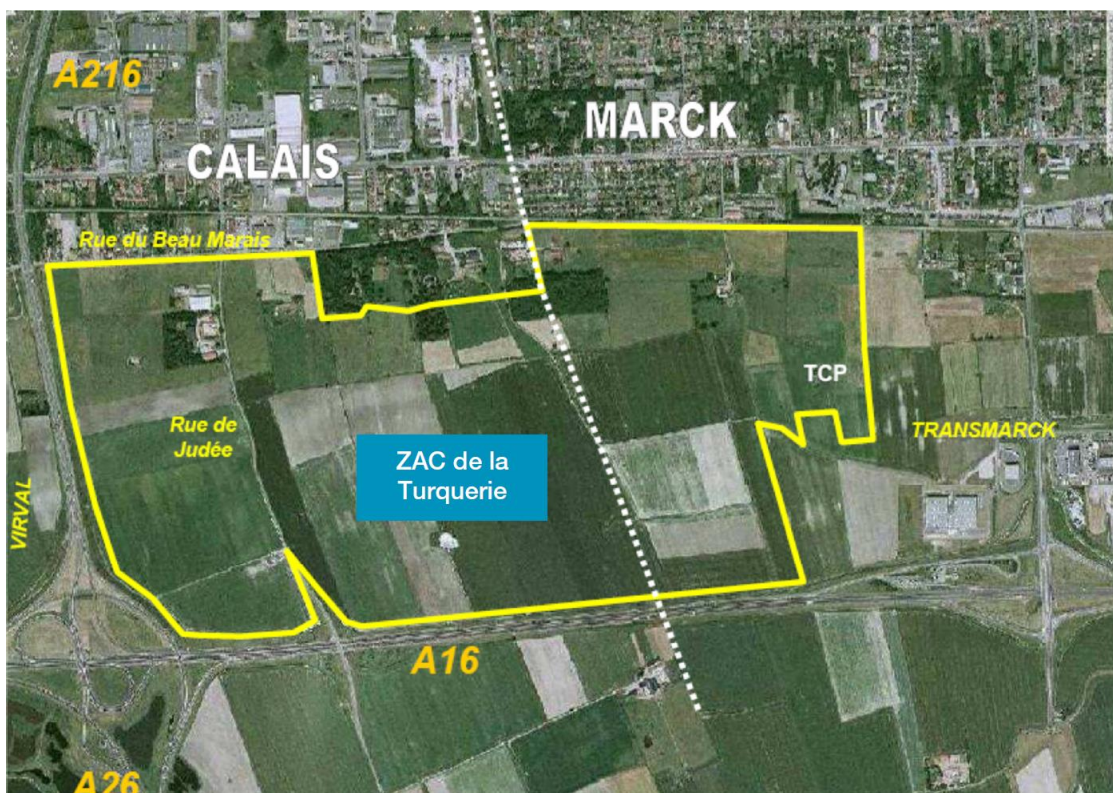
Dans ce contexte, la stratégie du Calaisis en matière de transports et de logistique s'articule en deux axes, destinés à profiter de la situation géographique du territoire et à accompagner les infrastructures majeures du territoire, que sont le Port de Calais et le Tunnel sous la Manche :

- a. Aménagement et développement de zones logistiques ;
- b. Développement de l'aéroport international de Calais-Dunkerque.

a. Aménagement et développement des zones logistiques : création d'un pôle logistique bimodal sur la ZAC de la Turquerie

Le développement de modes de transport alternatifs est plus que jamais nécessaire, du fait des objectifs de développement durable fixés par le droit national et international, des objectifs d'optimisation des temps de transport que les entreprises européennes se sont fixés et des prévisions d'augmentation des trafics.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Cap Calaisis a initié la création d'un pôle transports / logistique sur les zones dites « Transmarck » (opération d'aménagement en cours de clôture) et « Turquerie » (opération d'aménagement lancée en 2010) dans une recherche de valorisation et d'optimisation des flux, en provenance ou à destination de la Grande-Bretagne.



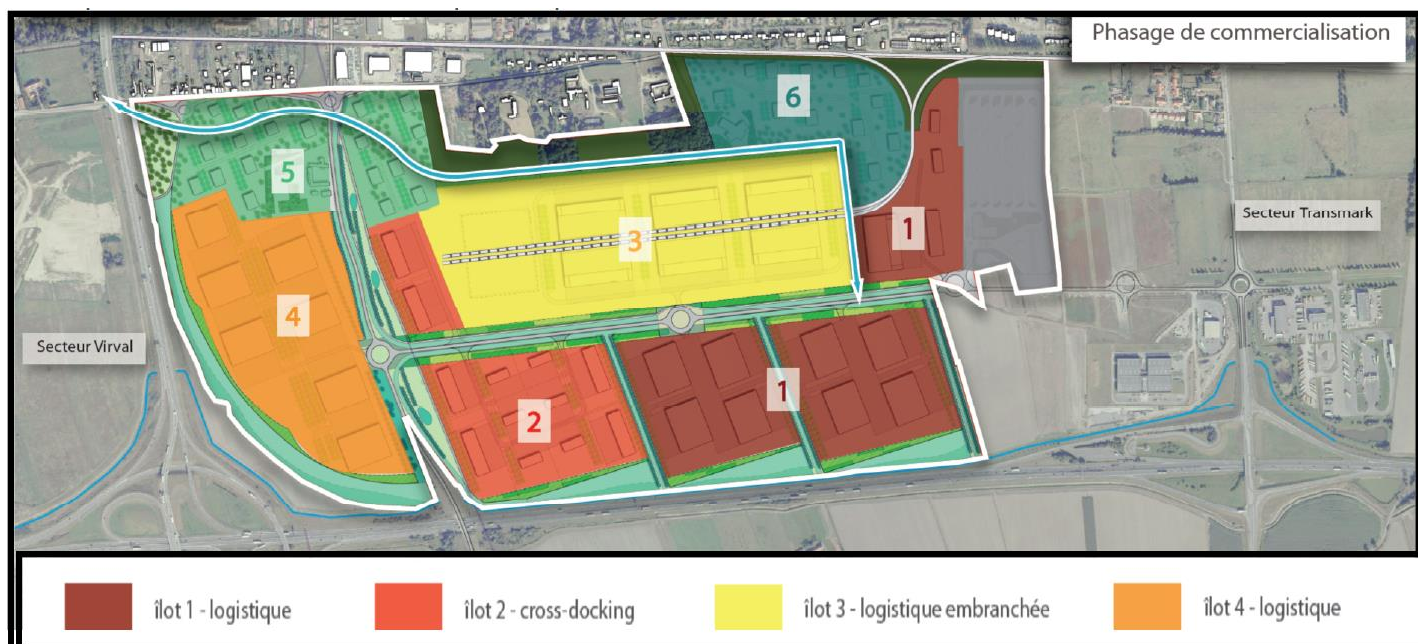
Périmètre de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Turquie

Le parc de la Turquie constitue un élément déterminant de la stratégie transport logistique du territoire. L'aménagement de cette zone (qui s'étend sur un secteur de 156,3 ha au total, dont 125 Ha commercialisables, faisant de cette zone la plus grande zone logistique du Nord de la France) vient répondre à la faiblesse des implantations logistiques sur le Calaisis, afin de pouvoir rééquilibrer l'équipement logistique littoral, et éviter la fuite des activités vers les autres ports ou autres territoires, et fait suite à plusieurs constats :

- 70% du trafic en provenance ou à destination de la Grande-Bretagne emprunte l'E40 (autoroute A16), en direction de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Europe de l'Est ;
- le volume de fret qui transite par le réseau ferré du Calaisis a augmenté au cours de 20 dernières années. Il offre ainsi un bon niveau de résistance en comparaison avec la moyenne française, alors même que des perspectives de développement existent, du fait de plusieurs facteurs locaux :
 - activité des carrières de Marquise ;
 - Tunnel sous la Manche ;
 - Projet « Calais Port 2015 » (avec renforcement du raccordement ferré du port de Calais) ;
 - Développement de l'entreprise ALCATEL et des entreprises de la zone industrielle portuaire (zone industrielle des Dunes), qui passe notamment par la remise en activité et le renforcement d'une liaison ferrée sous utilisée voire inutilisée ;
 - Modernisation et électrification de la voie ferrée Calais-Dunkerque avec augmentation des sillons dévolus au fret ;
 - Développement du réseau ferré sur le Grand Port Maritime de Dunkerque en lien avec le Tunnel sous la Manche.

La solution consistant à créer un embranchement ferré au sein de la zone de la Turquie a donc été intégrée au projet de création de la ZAC dès ses origines, s'ajoutant au raccordement du Port de Calais à l'autoroute ferroviaire Calais-Perpignan.

La réalisation d'une Installation Terminale Embranchée sur la zone de la Turquie vise la création d'une zone logistique bimodale, offrant une solution de transport alternative et attractive pour les entreprises de transport dont l'activité est partagée entre la Grande-Bretagne et l'Europe Centrale / de l'Est et qui souhaitent optimiser leur temps de trajet et leurs coûts de fonctionnement.



L'utilisation des liaisons ferrées pour les trajets Calais (nord de la France) – Europe Centrale / Europe de l'Est doit en effet permettre un gain de temps et d'argent pour les entreprises de logistique (réduction des coûts de carburant et d'usure des matériels roulants, réduction des temps de repos des chauffeurs, etc.) tout en permettant une meilleure régularité de ces temps de transport (absence d'aléas liés aux conditions de circulation, etc.).

Il est également à noter que la réalisation de cette ITE est soutenue par le projet de l'entreprise CARGO BEAMER, dont les travaux d'implantation sur la zone de la Turquerie doivent être lancés dès 2016 pour un début d'activité en 2017 (5,7 Ha ; 30 millions d'euros investis).

Cette entreprise vise le développement d'une activité de ferroutage intégrant un procédé innovant de transbordement de remorques, en provenance et à destination de Grande-Bretagne, pour les transporteurs ayant une activité en Europe centrale et de l'Est, avec une utilisation à 90% des trains (soit 27 remorques embarquées), à raison de 6 trains/semaine.



Vue d'artiste du projet CALAIS PREMIER, avec, au centre, les installations de l'entreprise CargoBeamer France.

b. Développement de l'aéroport international Calais-Dunkerque



L'aéroport International de Calais-Dunkerque est un aéroport de province à vocation de service public. La gestion de cet équipement est revenue à la Communauté d'Agglomération du Calaisis en 2008, lors du transfert de propriété et des compétences de la CCI de Calais vers la Communauté d'Agglomération.

Par sa situation géographique privilégiée, l'Aéroport International de Calais-Dunkerque est un point de passage frontalier et constitue la première ou dernière escale avant la traversée du Déroit du Pas-de-Calais.

Il bénéficie à ce titre de la présence du service des douanes et est utilisé par les services de l'Etat.

Les typologies de trafics actuelles sont diverses :

- Aviation légère
Environ 20 000 mouvements/an, soit 40 000 passagers/an.
40% de clientèle internationale, notamment britannique (hors Schengen).
- Aviation d'affaire
2 à 3 jets/semaine.
Passagers à destination de la région dunkerquoise, du Calaisis ou du Boulonnais (groupes industriels, enseignes de grande distribution, PME, vols sportifs, etc.).
- Missions de service public / travail aérien
 - Missions de service public / vols régaliens : vols sanitaires, SAMU 59 & 62, transport d'organes destinés à des greffes, sécurité civile, douanes, gendarmerie, surveillance maritime et côtière, etc.
 - Travail aérien : transport de pylônes, pilotage maritime du Grand Port Autonome de Dunkerque, travail sur les lignes électriques et les gazoducs, prises de vues aériennes, appui à la couverture d'évènements médiatiques tels que le Tour de France ou les 4 Jours de Dunkerque, etc.

1 500 navires sont ainsi desservis chaque année dans le cadre du pilotage maritime, faisant de l'aéroport un outil de compétitivité pour le Grand Port Maritime de Dunkerque (rapidité d'entrée des minéraliers, baisse des pertes d'exploitation dues aux phénomènes météorologiques, sécurité des mouvements, etc.).

Les possibilités offertes par cet équipement semblent cependant sous-exploitées. La position géographique de la plateforme aéroportuaire pourrait en effet lui permettre de travailler en lien ou en complément des infrastructures existantes que sont le Port de Calais et le Tunnel sous la Manche.

Deux pistes de développement sont actuellement envisagées :

- Développement du transport de passagers
Ce développement peut s'effectuer sur deux volets :
 - A court terme, développement des liaisons passagers vers et depuis l'aéroport international Calais-Dunkerque, en liaison avec d'autres aéroports de province ou à l'étranger, grâce à des vols nolisés (« charters »), en premier lieu à l'occasion des croisières organisées au départ du Port de Calais.
 - A moyen terme, développement de liaisons nationales et internationales régulières à bas prix (« low costs ») si l'expérience des vols « charters » est concluante.

- Développement du transport de fret, en complément des activités du Port de Calais et du Tunnel sous la Manche.
Les marchés visés sont ceux des produits de haute valeur et le transport de marchandises rapide/urgent à destination des entreprises de la région et des territoires limitrophes (pièces de remplacement pour l'industrie, pour les activités portuaires, etc.).

Ces axes de développement impliquent cependant la réalisation d'investissements sur l'équipement ou ses alentours, afin, d'une part, d'en améliorer la desserte routière et, d'autre part, de procéder à un allongement de près de 500 mètres de piste (élément nécessaire à l'accueil d'aéronefs offrant de plus grandes capacités d'emport).

Le coût global de ces investissements est estimé à 8,5 millions d'euros.

2. Développement de la filière numérique

La filière numérique est une filière d'avenir, créatrice d'emplois à haute valeur ajoutée et d'économie présente (25 000 emplois ont été créés dans ce secteur au cours des 10 dernières années en région Nord-Pas-de-Calais). Ce secteur d'activités est un levier important du développement économique et peut s'avérer être vecteur d'une image positive pour un territoire.

Preuve de l'intérêt de ce secteur économique, 190 start-ups numériques issues de la French Tech participeront en janvier 2016 au CES (Consumer Electronics Show) de Las Vegas, le plus important salon dédié à l'électronique grand public. Elles représentent un tiers des start-ups présentes sur ce salon, et seules 38% d'entre elles sont originaires d'Île-de-France.

La plupart de ces start-ups sont par ailleurs des entreprises globales conservant leurs équipes d'ingénierie et de design en France et n'ouvrant que de petits bureaux aux Etats-Unis ou à l'étranger.

A la faveur de sa situation géographique exceptionnelle – atout majeur qui peut permettre au territoire de rayonner aux côtés des grandes métropoles et d'attirer des publics variés –, le Calaisis a débuté son aventure numérique dès 2013, lorsque TEKOS et le FabLab Côte d'Opale se sont implantés sur le territoire, dans les locaux de la pépinière d'entreprises Marcel Doret gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale.

TEKOS, accélérateur de start-ups numériques privé, a été créé à Paris sous l'impulsion de John LEWIS et de Philippe WEHMEYER. Fin 2013, cet accélérateur s'est implanté sur le Calaisis avec le soutien de grands partenaires que sont SNCF Développement ou Vivendi, et celui de la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale et de la Communauté d'Agglomération du Calaisis.

L'accélérateur a été rapidement rejoint par le FabLab Côte d'Opale, lancé à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale.

En tant qu'accélérateur, TEKOS se concentre sur l'innovation. Cette structure accompagne ainsi les porteurs de projets par des formations, du coaching et la validation du modèle économique des jeunes pousses numériques afin d'assurer leur développement.

A ce jour, 5 start-ups implantées à Calais bénéficient de l'expertise de TEKOS (dont 2 sont encore en phase de lancement), et représentent d'ores et déjà 20 emplois créés depuis fin 2013.

Le FabLab Côte d'Opale vise quant à lui la diffusion et l'appropriation des nouveaux modes de production par le grand public et les entreprises du Calaisis, dans le cadre d'une démarche participative. Chaque personne se rendant au FabLab Côte d'Opale est accompagnée afin qu'elle puisse réaliser elle-même son produit numérique ou 3D.

Seul accélérateur de start-ups privé de la région Nord-Pas-de-Calais, TEKOS a contribué activement, avec le FabLab Côte d'Opale, à la labélisation « French Tech » du territoire (la présence d'un accélérateur de start-ups privé étant un élément nécessaire à cette labellisation). Le Calaisis est ainsi labellisé « FrenchTech » aux côtés d'Euratechnologies, de la Plaine Image (Roubaix), du Parc des Rives Créatives de l'Escaut (Valenciennes) et du Pôle Numérique Culturel (Lens), tous regroupés autour de la marque « Lille is French Tech ».



Convaincue de l'intérêt de cette filière pour le développement économique de son territoire, l'agglomération du Calaisis entend aujourd'hui renforcer la politique de soutien à l'économie numérique mise en place depuis 2013. Trois axes de développement, complémentaires, ont été dégagés et sont d'ores et déjà mis en œuvre :

- Renforcement du rôle de TEKOS dans la détection et l'accompagnement des porteurs de projet du territoire et renforcement des liens unissant l'accélérateur avec les structures de formation ;
- Renforcement de l'accompagnement des jeunes entreprises numériques par la Communauté d'Agglomération du Calaisis *via* le fonds communautaire d'appui à l'innovation¹, dédié quasi-exclusivement dès 2016 à la filière numérique ;
- Mise en place d'un lieu unique dédié à la création numérique en centre-ville de Calais, regroupant accélérateur de start-ups numériques, FabLab, espaces de travail, salles de formation et de réunion, services.

3. Développement de l'attractivité du territoire et du tourisme

L'attractivité d'un territoire est le garant de son développement économique.

Territoire côtier disposant d'un patrimoine naturel exceptionnel et préservé, et d'un patrimoine bâti et historique de qualité, le Calaisis est en mesure de proposer une offre touristique complète et structurée propre à attirer les entreprises et les investisseurs.

La stratégie de développement touristique mise en place par l'agglomération vise à faire du Calaisis une destination touristique à part entière, et non un simple point de passage frontalier vers la Grande-Bretagne. Pour ce faire, différents axes de travail ont été dégagés :

- a. Promouvoir le Calaisis comme destination du tourisme de nature
- b. Accompagner la réalisation du projet de parc d'attractions « Heroic Land »
- c. Faire de l'agglomération du Calaisis un territoire d'excellence touristique par la qualité de sa production événementiel et de ses équipements et par son offre culturelle variée

a. Promouvoir le Calaisis comme destination du tourisme de nature : la reconnaissance du Calaisis comme porte d'entrée du Grand Site des Deux Caps

Le premier atout du Calaisis en matière touristique est sa proximité avec le site des Deux Caps (Cap Blanc Nez et Cap Gris Nez), site naturel exceptionnel reconnu Grand Site de France et fréquenté par plus d'un million de visiteurs chaque année.

Cette proximité a permis de définir le premier axe de la stratégie de développement touristique de l'agglomération : celle-ci a vocation de devenir la porte d'entrée de ce Grand Site des Deux Caps, en s'appuyant sur la notoriété et la fréquentation de ce site naturel et en les faisant rayonner sur l'ensemble du territoire.

Les visiteurs du Grand Site doivent ainsi « captés » vers le territoire de l'agglomération, afin que leur présence profite à son offre hôtelière et à ses équipements touristiques, d'ores et déjà équipements de référence au niveau local voire national (base de voile et de loisirs « Tom Souville » ; base de chars à voile des Hemmes de Marck ; « Le Channel », Scène Nationale ; Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode ; etc.).

Faire du Calaisis la porte d'entrée du Grand Site des Deux Caps permettra également de valoriser d'autres éléments du patrimoine naturel du Calaisis, telles que la plage des Hemmes de Marck, la zone naturelle du Colombier-Virval ou encore les berges et canaux, autour d'une thématique touristique unique relative à la découverte du patrimoine naturel.

Enfin, cette stratégie se verra renforcée par la réalisation du projet d'Ecovillage balnéaire de Sangatte, mené à la limite du périmètre du Grand Site de France par le groupe Eurotunnel.

Ce projet – qui prévoit la réalisation d'un golf de standing international dit « Golf de la Porte des Caps », d'une superficie de 121 hectares, d'un hôtel haut de gamme, d'un centre de balnéothérapie et d'un programme immobilier de type écovillage à vocation résidentielle et regroupant près de 500 logements – constituera un élément supplémentaire apte à

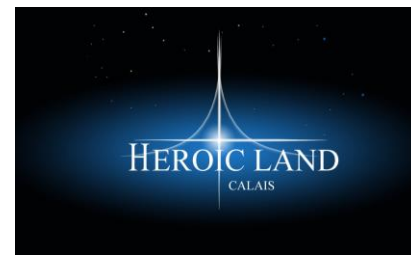
¹ Créé le 25 mars 2010 afin de soutenir l'innovation des entreprises du Calaisis par le biais d'avances remboursables, ce fonds est mis en œuvre en lien et avec accord du Conseil régional, référent en matière de développement économique.

« capter » les touristes sur le territoire, et à attirer des salariés (notamment des cadres) et leur famille à la recherche de logements qualitatifs et souhaitant bénéficier de la qualité de vie offerte sur la Côte d'Opale.

b. Accompagner la réalisation du projet de parc d'attractions « Heroic Land »

Le second atout majeur du Calaisis pour le développement de son économie touristique et de son attractivité est le projet de parc d'attractions « Heroic Land ».

Actuellement mené sur la zone d'activités communautaires du Virval, et représentant un montant d'investissement global de l'ordre de 275 millions d'euros pour le seul parc (financements privés), le projet « Heroic Land » vise la réalisation d'un parc d'attractions à vocation internationale de 40 hectares et 32 attractions dont la fréquentation attendue est d'un million de visiteurs chaque année. L'ouverture du parc est prévue au printemps 2019.



L'objectif du soutien à la réalisation de cet équipement touristique majeur est de capter les flux passagers considérables transitant par le Calaisis et de faire venir des visiteurs supplémentaires grâce au réseau exceptionnel d'infrastructures de transports dont dispose le territoire.

Cet équipement permettra, à terme, la création d'un millier d'emplois directs et indirects et d'associer le nom de Calais à un produit à forte notoriété.

Le soutien apporté par la Communauté d'Agglomération du Calaisis et différents acteurs locaux (ville de Calais, Calais Promotion, etc.) à ce projet porte notamment sur l'accompagnement à la levée de fonds et à la réalisation des études (via les fonds d'études géré par Calais Promotion et abondé par les collectivités et de grands groupes tels qu'ENGIE ou NGE).

Cet accompagnement porte également sur la réalisation d'aménagements de voiries propres à optimiser la desserte du futur parc d'attractions afin de garantir l'insertion optimale des flux générés par l'équipement dans le réseau routier, tout en garantissant la sécurité et la lisibilité des itinéraires, ainsi que l'accessibilité au Pôle Hospitalier calaisien, situé à proximité du futur parc d'attractions, en toutes circonstances.

c. Faire de l'agglomération du Calaisis un territoire d'excellence touristique par la qualité de sa production événementielle et de ses équipements et par son offre culturelle variée

Le troisième et dernier axe de la stratégie touristique de l'agglomération nécessite la pleine et entière implication de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) « Calais Côte d'Opale », en charge de la mise en œuvre des politiques touristiques voulues par la Communauté d'Agglomération.

Cet axe, plus classique, vise la structuration et la promotion de l'offre touristique du territoire dans sa globalité. Il s'agit en effet de promouvoir auprès des publics cibles les équipements sportifs existants, qui proposent des activités variées :

- Base de voile et de loisirs Tom Souville, à Sangatte (équipement communautaire),
- Base de chars à voile des Hemmes de Marck (équipement communautaire),
- Complexe sportif « ICEO » (piscine-patinoire ; équipement communautaire),
- Port de Plaisance (équipement régional, dont la gestion pourrait à terme revenir à la Communauté d'Agglomération du Calaisis).
- Musée Mémoire 39-45 (équipement Ville de Calais, dont l'exploitation est confiée à l'OTI).

Il s'agit également de faire connaître la qualité des équipements culturels et la richesse de leur programmation et expositions, et d'attirer les différents publics aux fêtes et festivals organisés tout au long de l'année sur le territoire de l'agglomération :

- Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode (équipement Ville de Calais),
- Musée des Beaux-Arts (équipement Ville de Calais),
- « Le Channel, Scène Nationale »,
- Grand Théâtre de Calais et centre culturel Gérard Philippe (équipements Ville de Calais),
- Festival des Violons – Chants du Monde (festival organisé par la Communauté d'Agglomération du Calaisis, en alternance avec les Fêtes Maritimes),
- Fêtes Maritimes et Fluviales (organisées à l'initiative de la Communauté d'agglomération),
- Fêtes traditionnelles,

- Patrimoine bâti et naturel (Eglise Notre-Dame de Calais, phare de Calais, fortifications, ferme des Aigrettes de Marck, sites naturels, etc.).

L'ensemble de ces éléments doivent permettre de promouvoir le Calaisis comme territoire de tourisme, et d'en faire connaître la qualité de vie (front de mer (projet de réaménagement à Calais), espaces naturels préservés (site des Deux Caps, plage des Hemmes de Marck, Colombier-Virval), arrière-pays calaisien, berges et canaux, etc.).

Le projet d'Ecovillage balnéaire de Sangatte, ainsi que le projet « Heroic Land », qui participeront de l'attractivité du territoire du Calaisis, seront bien entendu inclus dans cette stratégie de communication et de promotion.

Enfin, cette stratégie est mise en place en lien avec les professionnels du tourisme (hôteliers, restaurateurs, commerçants), avec notamment pour objectif un accompagnement de ces professionnels en matière de formation initiale et continue (en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et les organismes de formation), pour faire du Calaisis un territoire exemplaire en matière d'accueil touristique.